

## Des aides pour quoi ?

*Le FALPO est sollicité pour financer des travaux d'amélioration de l'habitat :*

- ❖ **Maîtrise d'énergie** : isolation, mode de chauffage, ...
- ❖ **Assainissement** : plomberie, sanitaires, hygiènes,
- ❖ **Sécurité** : travaux d'électricité, de mise aux normes,

- **Travaux concernant le logement** ou exceptionnellement les parties communes d'un immeuble (procédure dite de « **Copropriétés dégradées** »)
- **Pas de travaux de gros œuvre** (ex : toiture)
- Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord de la Commission : donc **pas de travaux d'urgence**
- Attribution de la subvention **sur devis** et non sur facture

## Quels montants ?

Il s'agit d'une subvention qui ne pourra excéder **2 000 euros** par an avec un minimum de **5% du coût total** des travaux restant à **charge de l'occupant** (après déduction de toutes les aides mobilisables)

## Des aides pour qui ?

*Le FALPO s'adresse aux propriétaires occupants ligériens*

- ① Dont les **revenus sont inférieurs au RUC du DAAP** (970 € actuellement),
- ② **Eligibles** aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), hors programme « Habiter Mieux »,
- ③ Logeant dans le **parc privé depuis plus de six mois, dans le département de la Loire,**
- ④ Souhaitant réaliser des **travaux d'amélioration de l'habitat portant sur la maîtrise de l'énergie ou la sécurité,**
- ⑤ Et **accompagnés** par un **service social.**
- ⑥ Les Propriétaires Occupants doivent être **à jour** de leurs **échéances d'accession à la propriété.**

Sont néanmoins exclus de ce dispositif, les étudiants et les personnes en situation irrégulière de séjour.

## Comment s'y prendre ?

*Le dossier est instruit par un travailleur social qui doit*

- ① **Saisir l'opérateur technique qui sera chargé de la supervision des travaux**

*La « Fiche saisine » est annexée au règlement intérieur du FALPO*

- ② **Remplir l'Imprimé d'Aide Financière**

Et l'envoyer au **secrétariat du FALPO** :

**Conseil général de la Loire**  
**Secrétariat du FALPO**  
Direction Logement et Habitat  
2 rue Charles De Gaulle  
42022 St-Etienne Cedex 1  
Tél : 04.77.59.96.50

- ❖ **Mission d'appui Conseil des CLU**

Afin de soutenir votre démarche, les équipes CLU de la Loire sont à votre disposition sur simple appel :

Roanne : 04 77 23 61 44

Forez : 04 77 96 56 12

GOP : 04 77 29 27 46

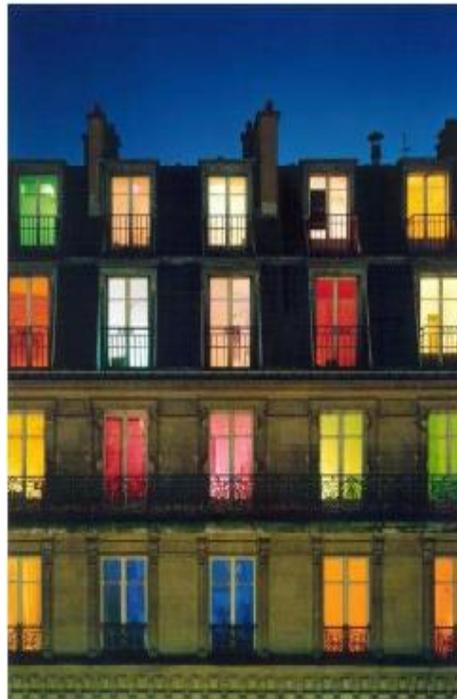
St-Etienne : 04 77 43 71 90 ou 95

# Le site du PDALD

Plan Départemental d'Action pour le Logement  
des Personnes Défavorisées

Le FALPO s'inscrit dans un dispositif global de promotion du droit au logement appelé **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées**.

Novembre 2010



## FALPO

Fonds d'Aide  
aux Locataires  
et Propriétaires  
Occupants

*Le règlement intérieur du FALPO, l'imprimé d'aide financière et la saisine de l'opérateur technique sont téléchargeables sur le site suivant :*

[www.pdald42.fr](http://www.pdald42.fr)

Conseil général  
**LOIRE**  
EN RHÔNE-ALPES



 **PACT**  
Loire  
BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

 **PACT**  
Roennais  
BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT